



# LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996, modifiée le 1<sup>er</sup> avril 2013 ;

vu le règlement sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, du 14 novembre 2017 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale,

*arrête :*

**Article premier** Sont nommés, pour la période administrative du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021, membres de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) :

DEBÉLY Roland	2053 Cernier, ancien conseiller d'État, président ;
LEMBWADIO Brigitte	2025 Chez-le-Bart, vice-présidente ;
BAUDOIN Jean-Claude	2013 Colombier, représentant le Bureau neuchâtois des métiers du bâtiment, <i>suppléant Yann MAILLET</i> ;
BINGGELI Maurice	2074 Marin-Epagnier, conseiller communal de La Tène et représentant l'Association des communes neuchâtoises, <i>suppléante Marisa BRAGHINI</i> ;
BREGNARD Théo	2300 La Chaux-de-Fonds, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds et représentant l'Association des communes neuchâtoises, <i>suppléante Marisa BRAGHINI</i> ;
DURSUN Derya	2300 La Chaux-de-Fonds, représentant le Syndicat UNIA de la région de Neuchâtel, <i>suppléante Isabel AMIAN</i> ;

EFIONAYI Denise	1220 Genève, représentant le Forum suisse pour l'étude des migrations ;
FACCHINETTI Thomas	2000 Neuchâtel, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel et représentant l'Association des communes neuchâtelaises, suppléante Marisa BRAGHINI ;
GIOVANNONI Sébastien	2000 Neuchâtel, représentant Caritas, suppléante Laurence VALLAT ;
JOLY Alexandre	2000 Neuchâtel, représentant le Centre social protestant, suppléante Florence BALDACCHINO ;
LJUSLIN Nathalie	2000 Neuchâtel, représentant RECIF, suppléante Sara LOSA MAYA ;
PESSOTTO Mike	2000 Neuchâtel, représentant HR Neuchâtel ;
PRODUIT Yasmina	2300 La Chaux-de-Fonds, représentant l'Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN) .

Représentant les collectivités migrantes :

ABSHIR Amal	2000 Neuchâtel ;
AJETI Viossa	2000 Neuchâtel ;
BAILLOD LLOVERA Samantha Isabel	2016 Cortaillod ;
DE GREGORIO Gianfranco	2000 Neuchâtel ;
HOMSI Hikmat	2068 Hauterive ;
METZENER N'ZEBA Béatrice	2300 La Chaux-de-Fonds ;
OSORIO VANEGAS German Eduardo	2300 La Chaux-de-Fonds ;
SEBHATU Luul	2074 Marin-Epagnier ;
VURUCU Inan	2300 La Chaux-de-Fonds ;
YANAPRASART Patchareerat	2074 Marin-Epagnier ;

Suppléant-e-s des collectivités migrantes :

Hadi ALFATUHI ALJUNDI	2000 Neuchâtel ;
Cyprien BABA	2400 Le Locle ;
Emmanuel Gaston BAYOI YINDA	2300 La Chaux-de-Fonds ;
Carlos DIAZ	2012 Milvignes ;
Edita GARABEKYAN	2300 La Chaux-de-Fonds ;

*Liliana KREBS* 2068 Hauterive ;  
*Mahdi NAIMI* 2022 Bevaix ;  
*José Carlos PEREIRA DA COSTA* 2053 Cernier ;  
*Lelo TENDU* 2000 Neuchâtel ;  
*Carla Hilda VALENZUELA*  
*FONJALLAZ* 2000 Neuchâtel.

Neuchâtel, le 27 novembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

